

Questions orales

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je ne suis pas impressionnée par le bruit du député de Montréal—Sainte-Marie. Comme je l'ai dit hier, il y a des limites sur les actions que les secrétaires parlementaires peuvent faire. Ils le savent dès qu'ils acceptent les responsabilités. Ils doivent respecter leurs obligations ou prendre les options appropriées. Le vote sur le projet de loi sur les langues officielles sera tenu demain, et l'appui du gouvernement pour ce projet de loi est sans équivoque. Je voudrais dire, monsieur le Président, que tous et chacun devront assumer leurs responsabilités. C'est la position du gouvernement.

ON DEMANDE QUI PARLE AU NOM DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question à la suppléante du premier ministre concerne précisément cette question, savoir que tous et chacun doivent prendre leurs responsabilités. Est-ce que le premier ministre a demandé la démission du secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants à cause de son opposition en public à un élément fondamental de politique du gouvernement, c'est-à-dire le bilinguisme? Sinon, est-ce que la suppléante du premier ministre peut expliquer comment le gouvernement va fonctionner dans l'avenir au niveau des ministres et des secrétaires parlementaires? Est-ce que ces deux groupes qui expriment les politiques du gouvernement seront obligés d'exprimer seulement la politique du gouvernement dans l'avenir? Ou est-ce que le gouvernement ne parlera plus qu'avec une seule voix?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je le répète, le projet de loi sur les langues officielles sera adopté demain, sans aucun amendement contre le principe fondamental du bilinguisme au Canada. C'est la position de notre gouvernement. Nous sommes unis dans cette approche.

[Traduction]

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question suppléante s'adresse à la même ministre. Les Canadiens sont d'avis que la crédibilité du gouvernement est en jeu à cause des scandales et des promesses brisées . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: . . . et aujourd'hui parce que la position du gouvernement est ambiguë.

M. le Président: A l'ordre. Le député entend sûrement limiter ses observations préliminaires à la question qu'il veut poser.

M. Cassidy: Monsieur le Président, comment les Canadiens au Québec ou n'importe où ailleurs peuvent-ils faire confiance au gouvernement quand le premier ministre tolère que des représentants officiels du gouvernement, comme le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, expriment publiquement leur désaccord avec le gouvernement sur une question aussi fondamentale que le bilinguisme?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Chose curieuse, monsieur le Président, le député d'Ottawa-Centre parle de crédibilité, lui qui a souvent porté à la Chambre des accusations sans fondement qu'il a ensuite été forcé de retirer.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Comme nul autre auparavant à la Chambre, le premier ministre a montré l'exemple dans le domaine des langues officielles.

Des voix: Oh, oh!

M. de Jong: Au moins, Flora, rougissez quand vous dites cela.

Mlle MacDonald: Je vois que des députés néo-démocrates rient. Où étaient-ils quand le premier ministre s'est rendu au Manitoba pour presser le gouvernement en place de trancher la question du bilinguisme dans cette province?

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Je dis au député et à tous ses collègues que la question de nos langues officielles n'est pas et ne devrait pas être un sujet de sectarisme. C'est plutôt une question d'unité et d'avenir pour les Canadiens. J'espère que le député et tous ses collègues à la Chambre reconnaîtront qu'ils ont—individuellement et collectivement—le devoir de montrer l'exemple.

[Français]

ON DEMANDE QUI PARLE AU NOM DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): J'ai une question suppléante, monsieur le Président. Je me rappelle que c'était le gouvernement du Nouveau parti démocratique du Manitoba qui préconisait les droits des francophones dans sa province. C'étaient les conservateurs qui étaient opposés.

Ma question est la suivante: Comment les Canadiens et les Canadiennes peuvent-ils se fier au gouvernement? C'est une question de crédibilité d'un gouvernement qui permet qu'un secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants prenne une position différente de celle du gouvernement sur une question fondamentale telle que le bilinguisme. Comment peut-on tolérer une situation dans laquelle les porte-parole du gouvernement au niveau des secrétaires parlementaires ne donnent pas tous le même message venant du gouvernement?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, il y a des limites aux actions et fonctions des secrétaires parlementaires . . .

M. Malépart: Ils dépassent les limites, là!

Mme MacDonald (Kingston et les Îles): C'est une autre voix qui est très forte, mais sans sens.

Ils le savent, monsieur le Président, quand les secrétaires parlementaires acceptent leur position. Ils connaissent très bien leurs responsabilités. Et je pense que le député verra les résultats quand le vote sera tenu demain.